

Du mil huit cent quatre-vingt-quinze, à heure du

N°

Acte de Décès d Cés d arrêté par l'ous. Jean. Pierre. Martin.

Lequel, adjoind délégué par l'ous. le Maire de la
 décédé le l'ous. rempli. à quel heure du la profession d
 d'officier de âgé de l'Etat civil le ans, né à présent résider
 département d combinant pour domicilié à l'année 1885
 fil d et adés. département
 née à la Gare, le département 1885
 née à l'Etat civil

Sur la déclaration à moi faite par
 de ans, profession d domicilié à
 qui a dit être d défunt et par
 âgé de ans, profession d
 domicilié à qui a dit être d
 Et ont les déclarants,
 Constaté, suivant la loi par moi

remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Du mil huit cent quatre-vingt-quinze, à heure du

N°

Acte de Décès d

décédé le Agé de à heure du profession d
 département d ans, né à domicilié à
 fil d né à département
 d et d
 née à département d

Sur la déclaration à moi faite par
 de ans, profession d domicilié à Agé
 qui a dit être d défunt et par
 Agé de ans, profession d
 domicilié à qui a dit être d défunt
 Et ont les déclarants,
 Constaté, suivant la loi par moi

remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Du mil huit cent quatre-vingt-quinze, à heure du

N°

Acte de Décès d

décédé le Agé de à heure du profession d
 département d domicilié à ans, né à
 fil d né à département
 d et d
 née à département d

Sur la déclaration à moi faite par
 de ans, profession d domicilié à Agé
 qui a dit être d défunt et par
 Agé de ans, profession d
 domicilié à qui a dit être d défunt
 Et ont les déclarants,
 Constaté, suivant la loi par moi

remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Du mil huit cent quatre-vingt-quinze, à heure du

N°

Acte de Décès d

décédé le Agé de à heure du profession d
 département d domicilié à ans, né à
 fil d né à département
 d et d
 née à département d

Sur la déclaration à moi faite par
 de ans, profession d domicilié à Agé
 qui a dit être d défunt et par
 Agé de ans, profession d
 domicilié à qui a dit être d défunt
 Et ont les déclarants,
 Constaté, suivant la loi par moi

remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.